



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2350**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition des lots n° 1, 9 et 10 de la copropriété située 15 bis, rue Léon Chomel et appartenant à l'Association diocésaine de Lyon

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 juin 2011**Décision n° B-2011-2350**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition des lots n° 1, 9 et 10 de la copropriété située 15 bis, rue Léon Chomel et appartenant à l'Association diocésaine de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon envisage l'acquisition des derniers lots restant à acquérir dans la copropriété située 15 bis, rue Léon Chomel à Villeurbanne, en vue de la réalisation du projet urbain du centre-ville, îlot délimité par les rues Jean Bourgey et Francis de Pressensé, le cours Émile Zola et la rue Hippolyte Kahn.

Il s'agit d'une cave située au sous-sol, d'un local au rez-de-chaussée et d'un WC dans la cour, le tout formant les lots n° 1, 9 et 10 ainsi que les 104/1 000 des parties communes générales attachés à ces lots.

L'Association diocésaine de Lyon accepterait de céder les biens lui appartenant au prix de 58 000 €, libres de toute location ou occupation, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine réputé donné le 22 avril 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, au prix de 58 000 €, des lots n° 1, 9 et 10 ainsi que les 104/1 000 des parties communes générales attachés à ces lots, appartenant à l'Association diocésaine de Lyon dans la copropriété située 15 bis, rue Léon Chomel à Villeurbanne, en vue de la réalisation du projet urbain du centre-ville.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants - individualisée sur l'opération n° 2121, le 15 février 2010 pour la somme de 4 000 000 €.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 213 800 - fonction 824, pour un montant de 58 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.